



MASTER CLASS : LA PUBLICITÉ DES BOISSONS ALCOOLIQUES ET LA FIN DE LA PANDÉMIE

MASTER CLASS : LA PUBLICITÉ DES BOISSONS ALCOOLIQUES ET LA FIN DE LA PANDÉMIE

4 March 2024
Amphithéâtre 1 - Centre Assas

L'[École de droit](#) et l'Institut d'Études Judiciaires Pierre Raynaud présentent : Master Class 2024.

Le lundi 4 mars à 18h30, amphi 1 du Centre Assas, trois élèves plaideront en appel d'un jugement réel et récent du Tribunal judiciaire de Paris, opposés à un avocat à la Cour, associé d'un prestigieux cabinet, à un de leurs camarades, ainsi qu'à leur professeur, devant un magistrat du Tribunal judiciaire de Paris, qui présidera la Cour et deux avocats réputés.

L'affaire (pénale) porte sur la publicité en faveur des boissons alcooliques, à la fin de la pandémie.

À l'issue de l'audience, la Cour délibérera sur le siège avec le public.

Venez nombreux !



L'Ecole de droit et l'IEJ présentent

Avec le parrainage des cabinets Bredin Prat, Darrois Villey Maillot Brochier,
Hogan Lovells, Simmons & Simmons, Vogel & Vogel, White & Case et de L'Oréal

LA MASTER CLASS

Un cas réel rejugé en appel : la publicité des boissons alcooliques et la fin de la pandémie

Plaideoires par **Cyril Bonan** (cabinet Darrois) et **trois élèves de l'Ecole de droit**

Cour, qui délibérera avec l'assistance, composée de **Jean-Daniel Bretzner** (cabinet Bredin Prat), **Malik Chapuis** (tribunal judiciaire de Paris) et **Myrtille Mellet** (cabinet Myrtille Mellet)

Ministère public : **Pierre-Yves Gautier** (directeur de l'Ecole de droit)

© Mathilde Charrrière

Lundi 4 mars - 18h30
Amphithéâtre 1 - Centre Assas